

Strasbourg, le 21 mai 2025

L'Eurométropole de Strasbourg confie l'exploitation du service Mobistras à la CTS

Sur acte de délibération voté lors du conseil eurométropolitain du 28 juin 2024, l'Eurométropole de Strasbourg a confié l'exploitation du service Mobistras à la Compagnie des Transports Strasbourgeois (CTS).

Ainsi, à compter du 1er juin 2025, la CTS exploitera le service Mobistras. Ce service, piloté depuis 2011 par l'Eurométropole de Strasbourg, s'adresse aux personnes à mobilité réduite pour lesquelles l'utilisation du réseau bus/tram CTS peut s'avérer inadaptée voire impossible. Destiné aux usagers inscrits remplissant les conditions d'admission, il permet d'effectuer un trajet d'une adresse à une autre au sein des 33 communes du territoire eurométropolitain et du centre-ville de Kehl. En rejoignant la CTS, ce service voit ainsi son offre s'améliorer et s'intégrer désormais pleinement à l'offre de transport public de l'Eurométropole de Strasbourg.

« Intégrer Mobistras à la CTS, c'est un choix politique fort : faire du droit à la mobilité une réalité pour toutes et tous, sans exception. En faisant de Mobistras un service à part entière du réseau CTS, nous mettons fin à une forme de traitement différencié. Nous affirmons que chaque habitante et chaque habitant de notre territoire doit pouvoir se déplacer librement, avec dignité, quels que soient ses besoins spécifiques. C'est une avancée majeure pour l'inclusion, la justice sociale, et la cohérence de notre service public. » se félicite **Pia Imbs**, présidente de l'Eurométropole de Strasbourg.

Comment fonctionne désormais Mobistras ?

Mobistras demeure un service de transport en commun disponible **uniquement sur réservation** et accessible aux clients éligibles (titulaire d'une carte mobilité inclusion (CMI) ou reconnu au préalable par la commission d'accès de l'Eurométropole de Strasbourg qui s'appuie sur une évaluation des possibilités de déplacements).

Celle-ci est possible **jusqu'à 30 minutes avant l'heure** de départ souhaitée, offrant ainsi un maximum de souplesse au client. Pour ceux qui souhaitent plus de liberté et de sérénité, la réservation peut être effectuée jusqu'à 14 jours avant la date de départ voulue. Pour offrir les choix les plus pertinents dans les propositions de trajets aux clients, il leur est conseillé **d'anticiper leur réservation**.



Afin de permettre au plus grand nombre d'utiliser le service, **quatre modes de réservation sont** proposés :



Appli MOBISTRAS

- Accessible 24h/24 et 7jrs/7



Le site Internet

- <https://mobistras.transport-a-la-demande.fr/>
- Utilisable 24h/24 et 7jrs/7

La centrale téléphonique (nouveau numéro)



- **0800 001 760**
- Service et appel gratuits
- Ouverture du lundi au samedi, de 6h à 20h ;
les dimanches et jours fériés (sauf 1^{er} mai), de 9h à 20h



Par e-mail (nouvelle adresse mail)

- mobistras@cts-strasbourg.eu
- 24h minimum avant le trajet

Comment s'inscrire ?

Les titulaires d'une carte de mobilité inclusion (CMI) mention invalidité ou priorité ou d'une carte d'invalidité bénéficient de droit de cette solution de transport à la demande. Un dossier avec une copie de la carte doit être instruit aux services de l'Eurométropole de Strasbourg pour prétendre à l'éligibilité.

Pour les autres publics non titulaires d'une CMI ou d'une carte d'invalidité, un certificat médical doit compléter le dossier qui sera par la suite examiné par la commission d'accès de l'Eurométropole.

Le service peut également profiter aux personnes titulaires d'une CMI qui ne résident pas sur le territoire eurométropolitain, sous condition de fournir un justificatif auprès de Mobistras.

→ <https://www.mobistras.strasbourg.eu/sinscrire>

Soit par courrier :

Eurométropole de Strasbourg,
Service santé et autonomie
1 Parc de l'Etoile
67 076 Strasbourg

Soit par email :

transport.adapte@strasbourg.eu

Contacts Presse :

EMS – info.presse@strasbourg.eu
CTS – presse-CTS@cts-strasbourg.fr
strasbourg.eu/espace-presse



Un service au tarif CTS habituel

Le service Mobistras devient accessible aux clients éligibles avec un titre de transport CTS valide : aucun surcoût n'est demandé au voyageur, quels que soient son trajet, sa date ou son heure de départ. Il lui suffit de valider son titre lors de la montée dans le véhicule.

De plus la tarification solidaire, proposée par l'Eurométropole, rend désormais accessible ce service **à partir de 3,40€ par mois** par un système d'abonnement sous conditions, notamment pour les personnes à mobilité réduite.

Les clients pourront faire l'acquisition de leur titre de transport auprès des points de vente traditionnels (Application - site internet - agence commerciale et relais de la CTS, guichets automatiques bancaires du Crédit Mutuel et du CIC, distributeurs automatiques des stations de trams et de certaines lignes de bus) ainsi qu'auprès des conducteurs.

Afin d'intégrer cette nouveauté, les 15 véhicules Ford Transit adaptés composant la flotte Mobistras seront équipés de valideurs CTS.

Un service qui répond davantage aux besoins de ses usagers

L'arrivée du service Mobistras à la CTS permet un élargissement des horaires, notamment en soirée pour permettre plus de souplesse aux usagers.

Actuellement réservable à partir de 6h et jusqu'à 22h30 du dimanche au mercredi ou 23h30 du jeudi au samedi, **le service sera, à partir du 1er juin, étendu de 5h à minuit tous les jours (sauf le 1er mai).**

D'une capacité de 7 passagers (4 places assises à l'arrière, 1 à l'avant et 2 places fauteuils roulants) ces derniers conserveront leur niveau de confort intégrant notamment des fauteuils fixes, des sièges tournants et une rampe d'accès télécommandée pour accéder à une plateforme (hayon électrique).



© CTS

Contacts Presse :

EMS – info.presse@strasbourg.eu

CTS – presse-CTS@cts-strasbourg.fr

strasbourg.eu/espace-presse

